

L'OMDH demande la mise en adéquation des lois nationales avec les conventions internationales signées par le Maroc

28.02.2020 | L'OMDH demande la mise en adéquation des lois nationales avec les conventions internationales signées par le Maroc

Boubker Largou : Les questions qui préoccupent actuellement l'opinion publique ont trait aux libertés et à la réforme du Code pénal

La question des libertés individuelles continue de susciter le débat au sein des associations de la société civile marocaine. Ainsi, cette problématique a été décortiquée lors du Conseil national de l'OMDH tenu récemment au siège central de cette organisation à Rabat.

«Lors des réunions de son Conseil national, l'OMDH a pris l'habitude de débattre d'une problématique actuelle concernant les droits de l'Homme qui préoccupe soit l'opinion publique marocaine soit l'opinion publique internationale », a souligné Boubker Largou dans le rapport qu'il a présenté en l'occasion, précisant que «les questions qui préoccupent actuellement l'opinion publique ont trait aux libertés et à la réforme du Code pénal».

Pour lui, l'OMDH a déjà présenté ses propositions de révision du Code pénal et ses propositions s'inspirent des dispositions de la Constitution marocaine de 2011 et des conventions

internationales relatives aux droits de l'Homme.

Un exposé a également été présenté par la professeur Souad Rghioui lors de ce conseil, qui a mis l'accent sur ces conventions en appelant à la nécessité de mettre les lois nationales en adéquation avec elles.

Lors du débat, les membres du Conseil national ont appelé à la nécessité de réviser le Code pénal et le Code de procédure pénale, tout souhaitant que cette révision voie le jour lors de la prochaine session du Parlement.

Ils ont également appelé à mettre fin à la peine de mort, surtout que le Maroc applique un moratoire de facto depuis 1993 et que S.M le Roi avait gracié récemment des condamnés à cette peine.

Par ailleurs, l'OMDH a critiqué la récente décision de la Cour européenne des droits de l'Homme validant l'expulsion à chaud des migrants irréguliers vers leurs pays d'origine.

Selon ladite Cour, le droit espagnol propose plusieurs solutions aux requérants pour entrer régulièrement sur le territoire national (demande de visa ou de protection internationale), notamment aux postes-frontières ou auprès des représentations consulaires et diplomatiques espagnoles dans leurs pays d'origine respectifs ou dans les pays par lesquels ils transitent ou encore au Maroc.

Ces arguments ne semblent pas convaincre le président de l'OMDH, Boubker Largou, qui a souligné dans son rapport que la décision de la Cour européenne des droits de l'Homme constitue une violation des droits fondamentaux des migrants irréguliers.

Il a, par ailleurs, souligné que l'OMDH organisera prochainement une table ronde sur le thème des réseaux sociaux et des fake news, ainsi qu'une conférence le 12 mars prochain sur la disparition forcée en partenariat avec la famille de Houcine El Manouzi.

Il a également annoncé que l'OMDH organisera en décembre prochain une rencontre à Oujda en partenariat avec une association des Marocains expulsés d'Algérie en 1975 pour commémorer le 45ème anniversaire de cette tragédie.

Source

: https://www.libe.ma/L-0MDH-demande-la-mise-en-adequation-des-lois-nationales-avec-les-conventions-internationales-signees-par-le-Maroc_a116057.html